

**Politique de diversification de placements « 100% ISR » :
L'ERAFP sélectionne cinq nouvelles sociétés de gestion financière**

Pour investir dans deux nouvelles classes d'actifs, l'ERAFP a lancé l'année dernière un appel d'offres restreint. Au terme de cet appel d'offres, l'ERAFP attribue cinq nouveaux mandats de gestion financière :

- à trois sociétés de gestion pour le lot actions internationales (hors pays émergents) et
- à deux sociétés de gestion pour le lot obligations crédit libellées en euro de la catégorie investissement (investment grade).

Ce nouvel appel d'offres concrétise la volonté du Conseil d'Administration de poursuivre la diversification de l'allocation stratégique cible de l'ERAFP. Les marchés ont été conclus pour une durée initiale de trois ans. Le cas échéant, ils pourront être renouvelés pour une même période de trois ans. Ces nouveaux mandats, qui complètent ceux confiés aux quatre gestionnaires en 2007 et qui seront gérés dans le respect de la politique spécifique du Régime, confirment le statut du RAFP comme investisseur ISR de référence en France.

- *Actions internationales*

Le premier lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de trois mandats, dont un stand-by, pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé d'actions internationales (hors pays émergents). Ce premier lot a été attribué aux sociétés Allianz GI, State Street GA, et pour le mandat stand-by à Axa IM. Le montant moyen de la totalité des placements sur cette catégorie d'actifs sera de l'ordre de 150 millions d'euros par an.

- *Obligations crédit libellées en euro de la catégorie investissement (investment grade)*

Le second lot de l'appel d'offres porte sur l'attribution de deux mandats, dont un stand-by, pour la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers composé de titres de créance ou de dette libellés en euro de la catégorie investissement (investment grade). Ce deuxième lot a été attribué à la société Crédit Agricole AM et pour le mandat stand-by à la société Groupama AM. Le montant moyen de la totalité des placements sur cette catégorie d'actifs, sera de l'ordre de 250 millions d'euros par an.

Sur la période, c'est donc **2,4 Mds €** que le RAFP pourra investir dans de nouvelles classes d'actifs contribuant ainsi un peu plus à la promotion d'une véritable politique ISR « globale et intégrée ».

L'ERAFP : premier fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Régime de retraite obligatoire, par points, le RAFP gère, depuis le 1^{er} janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle acquis par les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Avec 6,5 milliards d'actifs investis dans leur intégralité suivant une démarche 100% socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime, en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : Etat de droit et droits de l'homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 51 000 employeurs et plus de 1,6 milliards d'euros de cotisations collectées par an.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP : www.rafp.fr

Contact Presse : Anne-Valérie Poteau - 01 58 50 96 75 – anne-valerie.poteau@erafp.fr